
Téléphone : 02 54 80 94 13
Télécopie : 02 54 80 89 96

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 JANVIER 2009

L'An deux mil neuf, le huit janvier, à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur RONCIER Jean, Maire

Etaient présents : Mrs RONCIER J, ROULLEAU O, FUSIL J.P., BIARD JP., NERACOU LIS F,
Mrs BESSE T, THUILLIER J Cl., TOURNEUX A,
Mmes GLOANEC-MAURIN K et PERAL Ch.

Etait absent : Mr FARDEL E, excusé.

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Monsieur Jean-Pierre BIARD a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 Décembre 2008

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2008

Le compte-rendu de la séance du 04 Novembre 2008 n'appelle aucune observation et donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES

Commission communication

La commission communication s'est réunie le 17 Décembre. Elle a évoqué :

- La mise à jour du site Internet de la commune avec la création de rubriques supplémentaires.
- Nécessité de refaire les panneaux d'informations « Village Accueil ».
- Mettre en place le comité consultatif.

Commission Voirie

La commission voirie a sollicité l'avis des interlocuteurs du Conseil Général en charge de l'aménagement du Territoire, Mrs DRZEMALA et COCHONNEAU, sur les travaux pouvant être réalisés dans la traversée du bourg afin de ralentir la circulation et sécuriser les piétons. La pose de cousins berlinois est fortement déconseillée, nécessité de les enlever lors de passage de courses cyclistes et sont dangereux pour les deux roues. Ce type de ralentisseurs occasionne des nuisances sonores et n'a aucune incidence pour réduire la vitesse des poids lourds. Il faut étudier une sécurisation obligeant les véhicules à ralentir sur la totalité de la traversée du bourg. Mr DRZEMALA nous propose de faire faire une étude de sécurisation par les services de la D.D.E.A. dans le cadre de l'ATESAT. En ce qui concerne la sécurisation de l'intersection au centre du bourg, il est possible d'avancer le STOP rue du Parc pour améliorer la visibilité des véhicules venant de cette rue avec élargissement en partie du trottoir côté pair de la rue du Château.

Mme SOULIS de la DDEA, rencontré le 4 Décembre, nous a proposé de faire une étude permettant de traiter la problématique en amont et en aval dans le contexte général et avoir une réflexion évolutive avec une identification du bourg.

Commission Finances

La capacité d'autofinancement de la commune s'est améliorée depuis 5 ans. Il a été décidé de demander aux associations recevant une subvention annuelle supérieure à 100 Euros de présenter un bilan d'activité et un bilan financier de leur structure. De même, ces associations devront solliciter expressément une demande de subvention pour l'année en cours.

Les factures d'ordures ménagères seront établis au mois de juillet ou août pour solliciter le paiement aux administrés en dehors des périodes de règlement des impôts locaux et des factures d'eau & assainissement.

Commission des Bâtiments

Le commencement des travaux d'aménagement de la boulangerie est prévu à la fin du mois de janvier 2009.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU BOURG

La commission « Finances » et la commission « AEP – Assainissement » se sont réunies pour étudier le plan de financement des travaux d'assainissement du bourg, avec l'aide de Mr BEAUCHAMP, percepteur et en présence de Mr DANTON, représentant le Bureau d'Etudes SAFEGE en charge de l'opération.

Compte-tenu du coût important de ces travaux, coût établi au vu des études, les membres des commissions proposent qu'un contrat de maîtrise d'œuvre, confié au bureau d'études SAFEGE, soit établi jusqu'à la mission ACT (Assistance Contrat Travaux), pour effectuer une consultation auprès des entreprises conformément au Code des Marchés Publics selon la procédure adaptée. La consultation des entreprises permettra de déterminer exactement le coût des travaux et de finaliser précisément le plan de financement avant de prendre toute décision de poursuivre l'opération. De même, les demandes de subventions seront sollicitées au vu d'un coût défini. L'approbation du plan de financement initialement prévu à l'ordre du jour est reportée ainsi que les demandes d'aides financières.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Les orientations budgétaires retenues pour l'année 2009 sont :

- Aménagement de l'espace clientèle de la boulangerie
- Changement des menuiseries et réalisation d'une fresque sur le bâtiment des sanitaires du camping
- Peintures Bâtiments communaux divers
- Consultation de l'Architecte des Bâtiments de France pour un chiffrage des travaux de toiture de l'église
- Mission de maîtrise d'œuvre de l'assainissement collectif
- Achat de matériel
- Aménagement Place de La Poste et sécurisation du bourg

BATIMENTS PLACE DE LA POSTE

Les menuiseries du bâtiment communal boucherie – alimentation et du logement 2 Place de la Poste seront repeintes en 2009. Des devis complémentaires seront sollicités. Un nouveau store sera installé par La Sellerie Percheronne pour le commerce de boucherie – charcuterie.

AMENAGEMENT DU MAGASIN DE LA BOULANGERIE – ATTRIBUTION DES MARCHES AUX ENTREPRISES

Le Conseil Municipal attribue les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de l'espace vente de la boulangerie comme suit :

Entreprise GUEBLE	BLOIS - Lot n°01 – VRD – Gros Œuvre	23 092,91 € TTC
Entreprise MONDOUBLEAU MENUISERIE	– Lot n°02 - Menuiseries	5 519,54 € TTC
Entreprise LETOURNEUX Michel	– Lot n°03 – Plâtrerie	3 074,44 € TTC
Entreprise CHAUVEAU Sébastien	– Lot n°04 – Electricité	3 273,37 € TTC
Entreprise CHAUVEAU Sébastien	– Lot n°05 – Chauffage Plomberie	2 213,43 € TTC
Entreprise CORDIER	– Lot n°06 – Peintures	1 718,17 € TTC

AMENAGEMENT DU MAGASIN DE LA BOULANGERIE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF MODIFIE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DU DECRET ET ARRETE PARUS AU JO DU 31.12.2008

Considérant la délibération du 04 Novembre 2008 relative à l'approbation du plan de financement définitif de l'aménagement du magasin de la boulangerie et sollicitant les subventions auprès de l'Etat, de La Région et du Département ;

Vu le décret n°2008-1475 du 30 Décembre 2008 pris pour application de certaines dispositions de l'article L.750-1-1 du Code de commerce et notamment le 2^{ème} alinéa de l'article 8 – portant le taux de subvention de 20 % à 30 % ;

Vu l'arrêté du 30 Décembre 2008 pris pour application du décret ci-dessus ;

Le Maire est autorisé à signer le plan de financement ci-contre, modifié suite au décret et arrêté ci-dessus portant la subvention de l'Etat à 11 000 €.

AMENAGEMENT DU MAGASIN BOULANGERIE					
PLAN DE FINANCEMENT					
DEPENSES	HORS TAXES	RECETTES	BASE	MONTANT	TAUX
Travaux	32 518,00	ETAT			
Honoraires Architecte	3 950,00	Aide FISAC	36 668,00	11 000,00	30%
Diagnostic Amiante	200,00	Conseil Général			
		Aide FACAS	36 668,00	12 833,00	35%
		Conseil Régional			
		Aide Contrat de Pays	36 668,00	7 300,00	20%
Montant des travaux hors diagnostic	36 668,00	Total des Aides		31 133,00	85%
		Commune			
		EMPRUNT		5 535,00	100%
Total des Dépenses HT	36 668,00	Total des Recettes		36 668,00	
TVA à 19,6%	7 187,00	Fonds propres	TVA à 19,6%	7 187,00	100%
MONTANT TTC	43 855,00	MONTANT TTC		43 855,00	

QUESTIONS DIVERSES

Terrain communal « La Grande Foucaudière »

Suite au refus d'acquiescer en partie la parcelle appartenant à la commune, l'exploitant devra restituer le terrain qu'il cultive à la commune. Un bornage définitif sera établi.

Fermeture du bar – restaurant Simone FUSIL

Le bar –restaurant est définitivement fermé depuis le 1^{er} janvier 2009. Les propriétaires nous ont fait part que la validité de la licence IV se poursuit pendant une durée de 3 ans après la fermeture.

La commune se charge de prendre contact avec l'Association « Notre Village » et la revue « Village Magazine » pour la parution d'une annonce.

Atelier bois 8, rue des Templiers

Un courrier sera adressé au locataire lui demandant de libérer le local pour cause de cessation d'activité.

Le Maire,

J. RONCIER.